

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL n°16/23

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six septembre à quinze heures, suite à une convocation en date du treize septembre deux-mille vingt-trois, les membres du Comité syndical du SCOT Plaine du Roussillon se sont réunis au Centre Culturel Jean Ferrat de Cabestany, sous la présidence de Jean-Paul BILLES, Président de l'établissement public.

Etaient présents (délégués titulaires et suppléants) :

Séverine ADROGUER-CASASAYAS, Guy ALBALAT, Francis ALIS, Laurence AUSINA, Marc BENASSIS, Marc BIANCHINI Jean-Paul BILLES, Marion BRAVO, Franck DADIES, Alain DOMENECH, Alain FERRAND, Jacques GARSAU, Madeleine GARCIA-VIDAL, Laurent GAUZE, Soraya LAUGARO, Maya LESNE, Christophe MANAS, Théophile MARTINEZ, Jean-Charles MORICONI, Patrick PASCAL, Josiane PONTICACCIA-DORR, Jean-Marc PUJOL, François RALLO, Armelle REVEL-FOURCADE, Fernand ROIG, Louis SALA, Thierry SOLDA, Michel THIRIET, Jean VILA et Patrice VILA.

Absents ayant donné procuration :

Robert VILA à Jean-Paul BILLES.

Absents excusés (délégués titulaires et suppléants) :

Thomas BALALUD DE SAINT JEAN, Laurent BERNARDY, Jean-Louis CHAMBON, Alain DARIO, Gilles FOXONET, Patrick GOT et Robert VILA.

Secrétaire de séance : Armelle REVEL-FOURCADE

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 30

Nombre de procurations : 1

Nombre de votants : 31

Objet : Désignation d'un représentant du Syndicat mixte pour siéger à la CLE du SAGE de l'étang de Salses Leucate.

CONSIDÉRANT la création de la CLE du SAGE de l'étang de Salses Leucate par arrêté inter-préfectoral du 20 décembre 2004 ;

VU le courrier de la Préfecture des PO en date du demandant la désignation d'un nouveau représentant du Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon pour siéger au sein de la CLE du SAGE de l'étang de Salses Leucate à compter du 15 Janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT que le mandat des membres de la CLE est renouvelé tous les six ans ;

CONSIDÉRANT la désignation d'Alain FERRAND en tant que représentant suppléant du Syndicat mixte au sein de cette instance par délibération du Comité syndical du 21 Septembre 2020 ;

Il convient de désigner un représentant du Syndicat mixte pour siéger au sein de la CLE du SAGE de l'étang Salses Leucate et assister aux réunions de cette dernière à compter du 15 Janvier 2024.

Est candidat : Alain FERRAND.

Il est proposé de procéder à cette élection à main levée si le Comité syndical le permet.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de procéder au vote à main levée ;

PROCEDE à cette élection à main levée ;

CONSTATE l'élection à l'unanimité d'Alain FERRAND comme représentant du Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon à la CLE du SAGE de l'étang Salses Leucate à compter du 15 Janvier 2024.

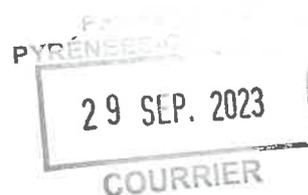
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président



Jean-Paul BILLES



Certifiée exécutoire consécutivement à sa transmission en Préfecture, sa notification, sa publication le : 29 SEP. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Montpellier.